

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-cinq, le huit juillet
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
03 juillet 2025*

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Présents : Mme Catherine MOINE, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Sébastien YVES,
M. Fausto SCHIRRU, Mme Jennifer BASILIO, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme
Régine CHEVALLET, M. Eric VEYRUNES.

Pouvoirs : Mme Isabelle PICHARD donne pouvoir à Mme Catherine MOINE, M. Michael SIMON
donne pouvoir à Mme Jennifer BASILIO, M. Jean-Claude CLEMENT donne pouvoir à M. Paolo
MARTINELLI.

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Alexandra TECHER, M. Eric BORDIER, Mme Tiphaine PROST.

Secrétaire de séance : M. Philippe RICO

N°2025.030 Objet – Délibération portant sur la vente de deux tables de ping-pong à l'association de tennis de table de Ferney voltaire

Vu l'article L 2112-1 du code général de la propriété des services publics ;

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'une commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des
biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix ;

Considérant ce qui suit :

La commune est propriétaire de trois tables de tennis de table, précédemment installées au Centre
Sportif de Sergy.

À la suite du désengagement de la commune dans l'exploitation du centre, les équipements ont été
déplacés :

- Une table a été mise à disposition de l'école et du service périscolaire ;
- Les deux autres sont actuellement stockées aux hangars techniques.

La commune a récemment été sollicitée par le Président du Club de Tennis de Table Gessien, qui s'est déclaré intéressé par l'achat des deux tables stockées, au prix de 400 € TTC par unité, soit un montant total de 800 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession à titre onéreux, les équipements concernés n'étant plus utilisés par les services communaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **AUTORISE** la vente de deux tables de tennis de tables au Club de Tennis de Table Gessien pour un montant de 800 € TTC.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 08 juillet 2025

Le Maire, C. MOINE

